

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 16 mai 2017 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Diane Cyr, Manon Fleury, Sylvie Legault et M. Christian Slachetka, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Sylvie Hall, dir. serv. ress. hum., MM. Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Isabelle Guay, dir. adj. serv. org. scol. et M. François Grégoire, dir. adj. serv. ress. hum.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-170516-4644

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2017.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Julie Lauzon, présidente du comité de parents, interpelle les membres du conseil des commissaires relativement au Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire 2016-2017 qui se tiendra le 24 mai prochain.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-170516-4645

La présidente, Mme Paule Fortier, demande d'ajouter le sujet « Corporation de l'Abbaye d'Oka – Mandat de représentation » au point 9. de l'ordre du jour;

Mme Karine Laramée, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Plan de lutte contre l'intimidation dans les écoles – Information » au point 13.1. *Varia* de l'ordre du jour;

M. Denis Chabot, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Politique familiale de la Ville de Blainville – Information » au point 13.2. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Diane Cyr, commissaire-parent, demande d'ajouter le sujet « Journée de la Bienveillance – Information » au point 13.3. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Lola St-Pierre, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Suivi à la motion de félicitations : *Secondaire en spectacle* – école secondaire du Harfang » au point 13.4. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Sylvie Legault, commissaire-parent, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Jazz Band de l'école secondaire des Patriotes » au point 13.5. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Manon Fleury, commissaire-parent, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Ma première galerie d'art à Blainville » au point 13.6. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1. Calendrier scolaire 2017-2018 de la formation en milieu carcéral – Adoption;
 - 5.2. Localisation des groupes d'élèves HDAA 2017-2018 – Adoption;
 - 5.3. Entente de principe avec le Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides – Adoption;
6. Travaux dans nos établissements :
 - 6.1. Aménagement de la cour d'école et du débarcadère à l'école Horizon-du-Lac - Adjudication de contrat – Adoption;
 - 6.2. Réfection du gymnase et ajout de ventilation à l'école des Érables - Adjudication de contrat - Mandat au directeur général – Adoption;
 - 6.3. Remplacement du mobilier intégré (classes) aux écoles Arc-en-ciel, Clair Matin et Rose-des-Vents - Adjudication de contrat – Adoption;
7. Mandat à la Commission scolaire de Laval dans le cadre de l'appel d'offres public regroupé pour l'achat de papier d'impression du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) – Adoption;
8. Formation d'un comité de sélection pour l'ajout de firmes au répertoire de prestataires de services professionnels (architectes et ingénieurs) – Adoption;
9. Corporation de l'Abbaye d'Oka – Mandat de représentation;
10. Probation d'un hors cadre – Adoption;
- 11.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 4 avril 2017;
- 11.2. Projet de compte rendu de la commission d'étude administrative du 18 avril 2017;
- 11.3. Projet de compte rendu du comité consultatif de transport du 12 avril 2017;
- 12.2.1. Rapport du comité de parents du 4 mai 2017;
- 12.4.1. Nouveaux établissements;
13. *Varia* :
 - 13.1. Plan de lutte contre l'intimidation dans les écoles – Information;

- 13.2. Politique familiale de la Ville de Blainville – Information;
- 13.3. Journée de la Bienveillance – Information;
- 13.4. Suivi à la motion de félicitations : *Secondaire en spectacle* – école secondaire du Harfang;
- 13.5. Motion de félicitations – Jazz Band de l'école secondaire des Patriotes;
- 13.6. Motion de félicitations – Ma première galerie d'art à Blainville;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 DE LA FORMATION EN MILIEU CARCÉRAL – ADOPTION

Résolution n° CC-170516-4646

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit les calendriers scolaires des services en milieu carcéral en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2017-2018 pour la formation en milieu carcéral;

DE VERSER le calendrier scolaire 2017-2018 au répertoire des présentes sous la cote 888.

Adopté

LOCALISATION DES GROUPES D'ÉLÈVES HDAA 2017-2018

Résolution n° CC-170516-4647

ATTENDU l'adoption du Cadre d'organisation scolaire 2017-2020 par le conseil des commissaires le 13 décembre 2016 (rés. n° CC-161213-4576);

ATTENDU que dans le Cadre d'organisation scolaire 2017-2020, l'information liée à l'utilisation des locaux réservés destinés aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) était le portrait de la localisation des groupes d'élèves HDAA 2016-2017;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution n° CC-161213-4575, il a été décidé de réserver dans les écoles primaires et secondaires les locaux des classes à effectif réduit et de consulter les instances concernées au printemps 2017 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2017-2018, et ce, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves;

ATTENDU que des modifications ont dû être apportées au tableau 2016-2017 à la suite de l'évaluation des besoins de la clientèle EHDA pour 2017-2018;

ATTENDU la présentation effectuée auprès du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le 15 mai 2017, à laquelle étaient conviés les membres du comité de parents de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LOCALISER les groupes d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tel que décrit aux documents *Localisation des classes spécialisées au primaire en 2017-2018* et *Localisation des classes spécialisées au secondaire 2017-2018*;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 889.

Adopté

ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES BASSES-LAURENTIDES

Résolution n° CC-170516-4648

ATTENDU les négociations locales intervenues entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et le Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides, dans le cadre de la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic* (RLRQ, chapitre R-8.2);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ACCEPTER l'entente de principe intervenue entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et le Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides portant sur les éléments suivants :

- La suppléance aux secteurs de l'Éducation des adultes (EA) et de la Formation professionnelle (FP).
- La fusion des listes de rappel en milieu carcéral et l'organisation d'une séance d'affectation.
- La mise à jour des dispositions concernant l'encadrement des stagiaires, en fonction des réalités actuelles des milieux (compensation, sélection des maîtres associés, formation, etc.).
- La mise en place de moyens pour favoriser l'attraction et la rétention de nos enseignants qui effectuent de la suppléance.

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER une copie de l'entente finale dûment signée au répertoire des présentes sous la cote 890.

Adopté

AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE ET DU DÉBARCADÈRE À L'ÉCOLE HORIZON-DU-LAC – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-170516-4649

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 13 mars 2015 de démolir l'ancien bâtiment de l'école Horizon-du-Lac une fois la construction du nouveau bâtiment terminée (rés. n° CC-170221-4599);

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'aménagement de la cour d'école et du débarcadère à l'école Horizon-du-Lac à la suite de la démolition de l'ancien bâtiment;

ATTENDU l'appel d'offres public # PRMI-011-0123-3 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux d'aménagement de la cour d'école et du débarcadère à l'école Horizon-du-Lac;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Leclerc associés architectes inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Émilie Caron

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux d'aménagement de la cour d'école et du débarcadère à l'école Horizon-du-Lac, à l'entrepreneur général Pavage Dion inc. pour la somme de 503 307,35 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjuger le contrat de réalisation des travaux d'aménagement de la cour d'école et du débarcadère à l'école Horizon-du-Lac, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

RÉFECTION DU GYMNASE ET AJOUT DE VENTILATION À L'ÉCOLE DES ÉRABLES – ADJUDICATION DE CONTRAT – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Résolution n° CC-170516-4650

ATTENDU les crédits budgétaires disponibles dans le cadre du budget de fonctionnement de l'école des Érables;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection du gymnase et ajout de ventilation à l'école des Érables;

ATTENDU l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public # PRMI-061-0514 prévue le 18 mai 2017;

ATTENDU la nécessité d'adjuger le contrat à l'entrepreneur avant la prochaine séance du conseil des commissaires de juin 2017 afin de respecter les délais de livraison;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AUTORISER le directeur général à adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation des travaux de réfection du gymnase et ajout de ventilation à l'école des Érables, conformément aux dispositions des politiques en vigueur et suivant les dispositions budgétaires;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du bas soumissionnaire, à adjuger le contrat de réalisation des travaux de réfection du gymnase et ajout de ventilation à l'école des Érables au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

REMPLACEMENT DU MOBILIER INTÉGRÉ (CLASSES) AUX ÉCOLES ARC-EN-CIEL, CLAIR MATIN ET ROSE-DES-VENTS – ADJUDICATION DE CONTRAT Résolution n° CC-170516-4651

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de remplacement du mobilier intégré (classes) aux écoles Arc-en-ciel, Clair Matin et Rose-des-Vents;

ATTENDU l'appel d'offres public #PRMI-000-0513 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de remplacement du mobilier intégré (classes) aux écoles Arc-en-ciel, Clair Matin et Rose-des-Vents;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Jean Peters Architecte;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de remplacement du mobilier intégré (classes) aux écoles Arc-en-ciel, Clair Matin et Rose-des-Vents, à l'entrepreneur général Construction Buram inc. pour la somme de 254 775 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjuger le contrat de réalisation des travaux de remplacement du mobilier intégré (classes) aux écoles Arc-en-ciel, Clair Matin et Rose-des-Vents, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

MANDAT À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC REGROUPÉ POUR L'ACHAT DE PAPIER D'IMPRESSION DU COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (CARLLL)

Résolution n° CC-170516-4652

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de se joindre au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'appel d'offres public regroupé visant à octroyer un contrat à commande pour l'achat de papier d'impression;

ATTENDU que la Commission scolaire de Laval procédera à l'appel d'offres public regroupé pour le CARLLL en tant que mandataire;

ATTENDU que la démarche réalisée par le CARLLL concernant l'achat de papier d'impression est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) concernant l'achat et les recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire;

ATTENDU que les besoins de la Commission scolaire sont évalués à 340 000 \$ annuellement pour l'ensemble des achats de papier d'impression;

ATTENDU que la durée du contrat sera d'un (1) an, soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, avec possibilité de renouvellement pour une (1) année additionnelle;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'AUTORISER la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à adhérer au regroupement d'achats du CARLLL pour l'acquisition de papier d'impression;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, devant donner effet aux présentes.

Adopté

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'AJOUT DE FIRMES AU RÉPERTOIRE DE PRESTATAIRES DE SERVICES PROFESSIONNELS (ARCHITECTES ET INGÉNIEURS)

Résolution n° CC-170516-4653

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU que la Commission scolaire doit octroyer de gré à gré des contrats de moins de 100 000 \$ pour des services professionnels fournis par des firmes d'architecture ou d'ingénierie en utilisant un répertoire de prestataires de services préalablement qualifiés comme prévu à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé le 26 avril 2016 pour sélectionner les prestataires de services qui seront inscrits au répertoire à partir de l'année 2016-2017, ainsi que pour les années 2017-2018 et 2018-2019 à la suite de la publication par la Commission scolaire d'un avis annuel de qualification (rés. n° CC-160426-4462);

ATTENDU qu'un répertoire de services professionnels en architecture, en ingénierie mécanique-électrique, en ingénierie structure-civil et en ingénierie géotechnique a été créé le 30 août 2016 à la suite d'un appel d'offres public de qualification (rés. n° CC-160830-4516);

ATTENDU que la composition du comité de sélection formé le 26 avril 2016 doit être modifiée pour sélectionner des prestataires de services qui seront inscrits au répertoire pour 2017-2018 et 2018-2019 à la suite de la publication par la Commission scolaire d'un avis annuel de qualification;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE FORMER la composition du comité de sélection de la façon suivante pour les années 2017-2018 et 2018-2019 :

1. M^{me} Véronique Beaudoin, régisseuse au Service des ressources matérielles;
2. M. Carl Bourassa, ingénieur au Service des ressources matérielles;
3. M. Pierre Denis, régisseur au Service des ressources matérielles;
4. M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général, ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité;

DE CONVENIR que ledit comité de sélection siégera à huis clos.

Adopté

CORPORATION DE L'ABBAYE D'OKA – MANDAT DE REPRÉSENTATION

Résolution n° CC-170516-4654

ATTENDU la situation financière de la Corporation de l'Abbaye d'Oka;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est créancière de la Corporation de l'Abbaye d'Oka pour des comptes de taxes impayés;

ATTENDU la convocation reçue pour assister à une rencontre des créanciers de la Corporation de l'Abbaye d'Oka;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE MANDATER la présidente, madame Paule Fortier, la vice-présidente, madame Josée Bastien, et un représentant désigné par le directeur général, étant entendu que l'une ou l'autre de ces personnes peut dûment représenter la Commission scolaire à toute rencontre de créanciers de la Corporation de l'Abbaye d'Oka.

Adopté

HUIS CLOS
PROBATION D'UN HORS CADRE
Résolution n° CC-170516-4655

Il est proposé par Mme Karine Laramée

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h.

SÉANCE PUBLIQUE
Résolution n° CC-170516-4656

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 5.

PROBATION D'UN HORS CADRE
Résolution n° CC-170516-4657

ATTENDU la résolution n° CC-160517-4484 du conseil des commissaires quant à la nomination de monsieur Sylvain Bruneau au poste de directeur général adjoint, nomination soumise à une période de probation d'une année;

ATTENDU l'évaluation positive du directeur général à l'issue de la démarche de probation;

ATTENDU que la période de probation a été complétée à la satisfaction du comité de sélection;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE CONFIRMER dans un poste régulier de hors cadre le directeur général adjoint, monsieur Sylvain Bruneau.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – JAZZ BAND DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DES PATRIOTES
Résolution n° CC-170516-4658

ATTENDU que le 5 mai dernier, le Jazz Band de l'école secondaire des Patriotes, formé d'élèves de 4^e et 5^e secondaire, a offert un concert sous la supervision de leur enseignant M. Jean Laplante;

ATTENDU que ces élèves ont livré une performance hors du commun alors qu'ils étaient accompagnés au chant par Émilie Bouchard, élève de l'école;

ATTENDU que toutes les sommes amassées lors de cette soirée ont servi à défrayer les coûts pour la participation au Festival des Harmonies et orchestres symphoniques du Québec qui se tenait à Sherbrooke du 18 au 21 mai 2017;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'ADRESSER des remerciements à la direction de l'école et à l'enseignant pour avoir organisé ce spectacle;

D'ADRESSER des félicitations aux élèves pour la qualité de leur prestation.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – MA PREMIÈRE GALERIE D'ART À BLAINVILLE
Résolution n° CC- 170 516-4659

ATTENDU la tenue de l'édition 2017 de l'activité Ma première galerie d'art, organisée par la Ville de Blainville;

ATTENDU que des écoles primaires de la CSSMI localisées à Blainville ont présenté à tour de rôle un vernissage;

ATTENDU que plusieurs créations artistiques de nos élèves ont ainsi pu être exposées au public;

ATTENDU que cet événement a été encore une fois un franc succès et a permis de faire rayonner les élèves de la CSSMI;

Il est proposé par Mme Manon Fleury

D'ADRESSER des félicitations à la Ville de Blainville pour avoir proposé une activité aussi positive visant la mise en valeur des jeunes de la ville;

D'ADRESSER des félicitations aux directions, au personnel et surtout aux élèves des écoles Notre-Dame-de-l'Assomption, de l'Aquarelle, de l'Envolée, des Semailles et Plateau Saint-Louis pour leur participation et leur implication.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution n° CC-170516-4660

Il est proposé par Mme Karine Laramée

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 50.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général